Droit des images : quelques préconisations éditoriales et références

## Quelles sources peuvent être explorées pour réutiliser légalement des images ?

* [Le Metropolitan Museum of Art de New York](https://www.metmuseum.org/)
  + Recherche sur des termes en anglais
  + Point d’attention : les images doivent être créditées **“Public domain”** (ce qui renvoi à une licence Creative commons)
* [RMN-Images d’art](https://art.rmngp.fr/fr) 
  + Un accord est donnée pour exploiter les images de cette source, sous réserve que les droits soient indiqués  **(C) RMN-Grand Palais.**
  + La réutilisation des images mentionnant **la simple distribution par RMN-Grand-Palais** (exemples : (C) Ministère de la Culture - Médiathèque du Patrimoine, Dist. RMN-Grand Palais, (C) Musée du Louvre, Dist. RMN-Grand Palais...) **n’est pas autorisée**.
* [éduthèque](https://www.edutheque.fr/accueil.html)
  + Offre accessible aux personnes disposant d’une adresse professionnelle académique ou en education.gouv.fr.
  + L’autorisation est fournie pour les partenaires suivants, selon les indications reportées ci-dessous. Dans les crédits, la source à indiquer est éduthèque. **Les images réutilisées ne peuvent excéder 800 x 800 pixels.**
    - [Histoire par l’image](https://histoire-image.org/page-edutheque) pour éduthèque : accord pour les images créditées (C) RMN-Grand Palais.
    - [Panorama de l’art](https://www.panoramadelart.com/edutheque) pour éduthèque : accord pour les images créditées (C) RMN-Grand Palais.
    - [Le Louvre](https://www.edutheque.fr/utiliser/arts-et-lettres/partenaire/louvre.html) pour éduthèque : sans restriction
* [Paris Musées](http://parismuseescollections.paris.fr/fr)
  + Les images dont les champs « crédits » sont indiqués CCØ sont sous licence Creatives Commons Ø.
  + La source à indiquer la source est « Paris Musées » et le lien à associer est  <http://parismuseescollections.paris.fr/>.
  + **Attention,** si la plupart des images sont en CCØ, **certaines images pourraient être sous droits réservés**. Toute exploitation des images concernées est interdite.
* [Wikimedia Commons](https://commons.wikimedia.org/wiki/Accueil)
  + Quelques conseils :
    - Prendre soin de consulter la page de description de la photo, (cliquer sur la photo) ;
    - Lire les obligations quant à la réutilisation du document ;
    - Choisir la résolution désirée et télécharger la photo ;
    - Créditer l’auteur : dans la majorité des cas un : « Nom de l’auteur – CC By SA » est suffisant.
  + A lire : [Réutiliser des photos issues de Wikipédia](https://www.wikimedia.fr/2011/10/26/reutiliser-des-photos-issues-de-wikipedia/)
* [CCSearch](https://ccsearch.creativecommons.org/)
  + Possibilité d’accéder directement à quelques grands musées en choisissant l’accès “[Browse by collection](https://ccsearch.creativecommons.org/collections)”
* [Pixabay](https://pixabay.com/fr/)
  + Sous réserve de vérifier la licence pour chaque image et en particulier le point “What is not allowed” lorsque celui-ci est présent. Bien que les “attributions” ne soient pas requises, il est nécessaire de sourcer avec lien toute photographie.

## Quels crédits doivent être associés aux images ?

**L’éditeur de la page de référence de l’illustration doit être détenteur des droits** d’exploitation de l’image. Les droits exposés doivent autoriser la réutilisation.

A défaut, une demande d’autorisation est à engager auprès des ayants droit. Après retour favorable, l’accord doit être versé dans un espace collaboratif pour être opposé à tout recours dans la durée par la direction de publication.

Les informations suivantes doivent obligatoirement être associées :

* **Titre**
* **Source** : cette information est composée
  + du nom du site qui propose l’illustration,
  + associé à un lien :
    - soit vers la page où est exposée l’illustration,
    - soit vers la page de la licence d’utilisation (cas privilégié pour les images sous licence creative commons).
* **Prénom, nom de l’auteur** (si disponible sur la page d’origine)
  + Les seules initiales ne répondent pas au cadre légal dans la mesure où elles ne permettent pas d’identifier l’auteur.
* Exemples :
  + Cruche à long bec verseur en gouttière, terre cuite © 2010 [Musée du Louvre](https://www.louvre.fr/tepe-sialk-au-coeur-de-l-archeologie-de-l-iran) / Raphaël Chipault
  + Plaque en ivoire représentant un sphinx ailé, © [The Trustees of the British Museum](https://research.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details/collection_image_gallery.aspx?assetId=30770001&objectId=369007&partId=1)

## Où trouver des documents de référence sur les droits liés aux images et le respect de la propriété intellectuelle ?

* Agence du patrimoine immatériel de l’État (APIE) : [Droit d’auteur, droit à l’image : les étapes essentielles pour utiliser un contenu](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/apie/propriete_intellectuelle/publications/utiliser_contenu_etapes_essentielles.pdf)
* LégiFrance : [Code de la propriété intellectuelle](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414)
* Prolongement : [Utiliser une image trouvée sur Internet – Travail de Florian Cool - professeur documentaliste - à destination des élèves](https://edu-nuage.ac-versailles.fr/s/mlUV3PBzgeav2yK#pdfviewer)